

Le Conseil administratif communique :

Modification du plan de stationnement – nouvel arrêté de la Direction générale des transports.

Depuis quelques mois, la ville de Chêne-Bougeries a transformé son système de stationnement sur domaine public, en y introduisant une zone bleue avec possibilité d'acquérir et d'utiliser des « macarons » pour nos résidents.

Parallèlement à l'introduction de ce nouveau système, le Conseil administratif a créé un groupe de suivi composé de représentants de la Direction générale des transports, au niveau cantonal, ainsi que de nos services communaux, avec mission d'évaluer l'adéquation de ces nouvelles mesures aux besoins de nos habitants, de leurs visiteurs, ainsi que des usagers et des travailleurs de Chêne-Bougeries.

Dans un premier temps, ce groupe de travail a recueilli les observations et propositions de nos habitantes et habitants, ainsi que de nos partenaires et usagers, les confrontant à une analyse globale des besoins en matière de stationnement.

Il est ainsi apparu que, si globalement ce nouveau plan de stationnement apportait des améliorations significatives en matière de mobilité et de stationnement, des modifications devaient néanmoins y être apportées :

- En introduisant dans chaque secteur, des places limitées à quatre heures.
- En intégrant la route de Chêne et la rue de Chêne-Bougeries, dont le stationnement est limité actuellement à ½ heure.
- En prévoyant des places avec horodateurs pour les zones commerces-restaurants.

Enfin, dans un esprit de bon voisinage, le Conseil administratif a souhaité profiter de cette première révision, afin de donner la possibilité à des habitants de Vandoeuvres, Cologny et de la ville de Genève, résidant sur les chemins faisant frontière, d'acquérir également des « macarons ».

Conséquemment à cette analyse, la Direction générale des transports a publié un nouvel arrêté dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 10 janvier 2014, comprenant ces premières améliorations.

Afin de prendre connaissance du détail des modifications prévues dans ce nouvel arrêté, nous vous invitons chaleureusement à consulter notre site internet www.chene-bougeries.ch

La deuxième étape de recueil de données du groupe de suivi consistera en une évaluation de la pertinence des différentes zones dites « macarons », actuellement au nombre de quatre, au regard de leur nombre, du découpage des différents secteurs et de leurs dimensions, en relation avec les besoins des résidents.

En fonction des résultats de cette analyse, le groupe de suivi pourrait proposer le statu quo en la matière ou recommander de nouvelles améliorations; vos observations et suggestions sont par conséquent particulièrement bienvenues et nous vous invitons chaleureusement à les formuler auprès du service Prévention et sécurité au 022 869 17 56 ou par courriel (a.paley@chene-bougeries.ch).